

Finances

REF : DAF2013021

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 27/06/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Rapport d'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et du Fonds de solidarité de la région Ile-de-FRANCE

EXPOSE :

En application de l'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales, le maire d'une commune bénéficiaire au cours de l'exercice précédent de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) est tenu de présenter à son conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de l'exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

En application de l'article L.2531-16 du code général des collectivités territoriales, le maire d'une commune bénéficiaire au titre de l'exercice précédent du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) est tenu de présenter à son conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de l'exercice, un rapport qui retrace les actions d'amélioration des conditions de vie entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

Conformément à ce dispositif législatif, je vous demande de bien vouloir prendre connaissance et de me donner acte de la présentation du tableau chiffré qui récapitule l'utilisation, pour l'année 2012, de la DSUCS dont le montant s'est élevé à 6 734 166 € et du FSRIF dont le montant s'est élevé à 4 956 066 €.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2013021

Signataire : MP

OBJET : Rapport d'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L.1111-2 et L.2531-16 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF),

A l'unanimité.

DELIBERE :

PREND ACTE du rapport d'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2012, annexé à la présente délibération.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 05/07/2013

Publié le 03/07/2013

Certifié exécutoire le : 05/07/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué